

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 60 (1980)
Heft: 2

Artikel: 20 anniversaire de l'Association européenne de libre-échange : de l'importance actuelle du libre-échange en Europe
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887084>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

De l'importance actuelle du libre-échange en Europe

Depuis la mi-1977, la quasi-totalité des produits industriels jouissent du libre-échange entre seize pays d'Europe qui comptent environ 300 millions d'habitants. Etant donné que la plupart ont atteint plus ou moins le même niveau d'industrialisation, la libéralisation des échanges entre eux était susceptible de se révéler très bénéfique. En général, les avantages résultant d'une plus grande libéralisation des échanges sont plus nets si les pays partenaires ont des structures économiques similaires et sont donc des concurrents effectifs ou potentiels. Quant aux pays dont les structures de production sont d'un caractère plus complémentaire, les bénéfices à attendre de la suppression des obstacles aux échanges sont beaucoup plus limités.

L'importance du libre-échange entre les seize pays précités est à la mesure des échanges pratiqués entre eux. C'est ainsi que les exportations au sein de ce groupe de pays se sont élevées en 1978 à 355 milliards 907 millions de dollars, représentant 62,4 % de ses exportations totales et 25,8 % du commerce mondial. Du côté des importations, la part afférant aux échanges entre ces pays, dans leur commerce total, était de 61,3 %. Compte tenu que pour les seize pays européens concernés, les règles du libre-échange ne s'appliquent en général qu'aux produits industriels, il est également intéressant de noter que les exportations de ces produits à l'intérieur du groupe ont représenté 59,7 % des exportations totales de produits industriels, et les importations 74,4 % du total.

Il serait toutefois erroné de penser que les avantages dérivant du libre-échange peuvent se mesurer simplement aux chiffres du commerce. En effet, le libre-échange n'est pas une fin en soi mais davantage un moyen de parvenir à un plus haut niveau de bien-être. On parvient à accroître le bien-être, car dans un régime de libre-échange assorti de règles d'origine adéquates

pour éviter le détournement de commerce et de règles pour assurer le libre jeu de la concurrence, les prix représentent le coût effectif des produits. En l'occurrence, les pressions de la concurrence entraîneront, si nécessaire, une redistribution des ressources productives de manière telle que chaque pays participant au système de libre-échange se concentrera sur les marchandises qu'il produit avec le plus d'efficacité. Et cela doit entraîner un accroissement du bien-être de la population de ces pays. Le libre-échange aboutit ainsi à une plus grande spécialisation dans la production des marchandises pour lesquelles un pays donné jouit d'un avantage comparatif.

De plus, la diminution des coûts résulte des gains, lorsqu'une production importante assure de plus grandes économies d'échelle, ainsi que d'autres avantages de la spécialisation qui sont possibles lorsque l'on dispose d'un marché plus vaste. Le consommateur en bénéficiera, les prix étant réduits grâce à une meilleure utilisation des ressources (et grâce à la suppression des droits de douane à l'importation); d'autre part, la gamme des produits qui lui sont offerts va probablement augmenter.

Si le libre-échange ne s'applique pas au plan mondial, les avantages à en attendre peuvent être légèrement réduits. Il est en effet possible que la suppression des droits de douane entre un nombre restreint de pays entraîne le détournement d'une partie des échanges en provenance de pays ne faisant pas partie du système de libre-échange et où les droits de douane sont toujours appliqués, mais qui seraient concurrentiels dans ce secteur en l'absence de droits. En ce qui concerne le système du libre-échange en Europe, plusieurs études ont montré que les détournements de commerce de ce type sont relativement négligeables et que la création de commerce résultant de la suppression des droits de douane reflète un développement de la production dans

les seize pays concernés. De plus, une grande partie du développement de la production est due à des changements opérés à l'intérieur d'une industrie, de telle sorte que les ajustements requis ont été relativement aisés et n'ont pas nécessité la fermeture d'entreprises ou d'importants changements dans la structure industrielle. Selon l'expérience de l'AELE, l'augmentation du niveau de l'activité économique au sein de celle-ci a aussi entraîné un accroissement de la demande d'importation en provenance des pays tiers.

La plus grande partie du développement du libre-échange en Europe s'est produite dans une période de croissance économique générale, et il ne fait pas de doute que la libéralisation du commerce a contribué à l'accroissement de la prospérité. Ces dernières années, la croissance économique a ralenti pour un certain nombre de raisons et quelques pays se sont trouvés confrontés à des problèmes structurels et à des difficultés économiques cycliques. Le relèvement des prix du pétrole intervenu en 1973 et les années suivantes n'a fait qu'ajouter aux difficultés de restructuration des économies dans de nombreux pays. En outre, quelques-uns des nouveaux pays industriels sont devenus plus compétitifs et on a assisté à une augmentation de leur production et de leurs exportations.

Dans cette situation, des pressions grandissantes en faveur du protectionnisme sont apparues dans certains pays, en vue de maintenir les structures de la production et de la demande. Le système du libre-échange européen peut être considéré à cet égard comme un rempart solide contre les pressions protectionnistes et, par voie de conséquence, comme un élément important dans la lutte pour le maintien d'un commerce libéral. En fait, le système de libre-échange a bien résisté aux pressions protectionnistes dans les seize pays concernés.

Il convient peut-être de relever que les accords de libre-échange reconnaissent que des circonstances spé-

ciales peuvent survenir autorisant les gouvernements à prendre des mesures susceptibles de limiter la liberté des échanges. C'est la raison pour laquelle ces accords comportent habituellement une clause de sauvegarde que l'on peut invoquer lorsqu'un pays rencontre des difficultés spéciales dans un secteur particulier de l'activité économique ou dans une région, ou doit faire face à de graves difficultés de balance des paiements. Les clauses de sauvegarde sont destinées à assurer un répit temporaire lorsque des problèmes soudains et imprévus se présentent ; elles n'ont été utilisées qu'en de très rares occasions.

Il faut reconnaître que les arguments en faveur du libre-échange sont tout aussi pertinents dans les situations économiques difficiles et en périodes de récession qu'ils ne le sont en temps de boom économique et de prospérité. Dans la mesure où les problèmes économiques sont de nature cyclique, le recours au protectionnisme ne fait que déplacer le problème d'un pays à un autre et pourrait entraîner à plus longue échéance une aggravation du chômage et d'autres difficultés. Il est possible en effet d'adopter d'autres mesures en cas de difficultés cycliques et on en a fait d'ailleurs largement usage ces dernières années.

Les récentes difficultés économiques n'ont en général pas été de nature purement cyclique ; elles provenaient dans une large mesure de développements structurels. L'ajustement des structures de production à une situation nouvelle est un processus pénible et difficile. Il est cependant essentiel de maintenir un système commercial libéral et de ne pas faire appel au protectionnisme en l'occurrence, pour que l'industrie puisse continuer de voir clairement où sont les avantages concurrentiels et quelle orientation doivent prendre les changements de structure, cela afin que les plus grands avantages, tant pour l'industrie que pour le consommateur, puissent être obtenus dans un milieu où joue la concurrence.